



**Programme de Surveillance et de Suivi  
Environnemental et Social**

**Projet d'aménagement de la ville  
nouvelle de ZENATA**

**Avril 2014**



**egisFrance**  
Villes & Transports

**NOVEC**  
EGIS DEVELOPMENT



# SOMMAIRE

- 1 ZENATA : VILLE DURABLE ..... 3
- 2 LES OBJECTIFS DE LA MISSION ..... 4
- 3 L'ORGANISATION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ..... 5
  - 3.1 ITEMS ABORDES ..... 5
  - 3.2 OUTIL D'ÉVALUATION ..... 6
  - 3.3 LE CYCLE DU PROJET ..... 7
  - 3.4 STRUCTURE DE L'ADMINISTRATION EN CHARGE DE LA VILLE ..... 8
  - 3.5 POLITIQUES DES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES ..... 8
- 4 PROGRAMME DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PSES) ..... 9



## PARTIE 1

# PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le Programme est établi selon une stratégie de protection de l'environnement et de développement durable, et est intégré dans un Programme de surveillance et de suivi environnemental et social (PSSS) qui reprend l'ensemble des impacts identifiés ainsi que les mesures d'atténuation avec un ensemble d'indicateurs permettant au maître d'ouvrage de suivre la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans le développement du projet.

---

### 1 ZENATA : VILLE DURABLE

---

L'une des principales difficultés actuelles en matière de développement durable n'est pas tant de courir à l'innovation. De nombreuses solutions « alternatives » sont disponibles pour la majorité des spécialités techniques d'un projet d'aménagement urbain, gestion de l'énergie, de l'eau, intégration des modes doux... Les difficultés viennent avant tout de la conduite et du partage du projet.

Il s'agit d'obtenir les performances recherchées en limitant la consommation des ressources et les gênes occasionnées. Il faut pouvoir proposer une perspective à très long terme intégrant tout le cycle de vie du projet.

Le projet de plan d'aménagement de la Ville Nouvelle de Zenata, porté par la Société d'aménagement Zenata (SAZ), est présenté comme la première éco-cité du pays. Pour assurer cette ambition il est nécessaire d'accompagner le projet et de mettre en place une expertise de la prise en compte des problématiques environnementales et sociales.





---

## 2 LES OBJECTIFS DE LA MISSION

---

Le groupement Egis/Novéc intervient sur le projet de plan d'aménagement de la Ville Nouvelle de Zenata (Préfecture de Mohamedia), dans le cadre d'une mission d'Etude d'Impact sur l'environnement et d'évaluation Développement Durable.

La première mission d'élaboration d'un état initial de l'environnement est achevée et a permis à l'équipe d'urbanistes d'élaborer un projet de plan d'aménagement de la future ville, incluant les aspects de programmation urbaine et les recommandations environnementales.

Une seconde mission a été menée incluant l'impact du projet sur son environnement. L'étude d'impact sur l'environnement naturel, humain et socio-économique du projet de plan d'aménagement de la ville nouvelle de Zenata a permis une identification et une évaluation des impacts environnementaux et sociaux du projet qu'ils soient positifs ou négatifs afin d'en apprécier le bilan environnemental. Elle offre également une analyse globale et apporte des prescriptions urbaines, environnementales et architecturales pour la suite du projet.

Afin de renforcer la crédibilité des différentes propositions programmatiques, d'anticiper sur les différentes problématiques de mise en oeuvre et de fonctionnement du projet, et pour permettre une meilleure prise en compte des impacts et des mesures d'atténuation et de bonification, il est nécessaire d'établir un programme de surveillance et de suivi environnemental et social du projet qui est l'objet de cette mission 3.

Aussi, et pour une meilleure maîtrise de l'empreinte développement durable du projet. Egis France a défini le cadre d'une Mission d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage Développement Durable, qui s'articule autour d'une analyse critique de la programmation urbaine au regard des enjeux d'un développement urbain durable.

C'est dans cette logique d'accompagnement du projet, et tout particulièrement dans la thématique de la maîtrise durable des risques que s'inscrit la vision du Développement Durable et l'application de la démarche Tendem Empreinte<sup>®</sup>. Au-delà d'une méthode, Tendem Empreinte<sup>®</sup> est un outil adapté à la mise en place d'un Programme de Gestion Environnementale et Sociale.

Il sera traité dans la deuxième partie de ce rapport.





---

## 3 L'ORGANISATION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

---

### 3.1 ITEMS ABORDES

---

Le PSSES du projet, vise à favoriser une saine pratique environnementale et sociale dans la conduite du projet de sa phase de conception jusqu'à sa phase d'exploitation/entretien en passant par la phase d'exécution des travaux de construction. Ce programme contiendra les éléments suivants :

- La liste des exigences légales relatives au projet ;
- La liste des mesures généralement appliquées pour protéger l'environnement lors de travaux similaires ;
- La liste des mesures d'atténuation et de compensation contenues dans l'évaluation environnementale.

Les caractéristiques du PSSES, comprennent dans un premier temps :

- La localisation exacte des interventions ;
- La liste des paramètres mesurés ;
- L'échéancier de réalisation ;
- Les ressources humaines affectées au programme.

Il sera par la suite du projet complété par :

- Un indicateur quantitatif ou qualitatif
- Le budget alloué à l'action
- La personne en charge de la réalisation de l'action, ainsi que l'équipe prévue et sa position
- La fréquence des actions
- La structure de l'administration en charge de la ville
- Le calendrier des actions
- Un Système de Gestion Environnemental et Social (SGES) au niveau global du projet qui sera élaboré par la SAZ en mettant en place des procédures permettant la mise en oeuvre du programme de surveillance et de suivi environnemental et social



### 3.2 OUTIL D'ÉVALUATION

---

Ce Programme de Surveillance et de Suivi s'appuie, dans un premier temps, sur les résultats énoncés lors de l'étude d'impact sur l'environnement naturel, humain et socio-économique (mission 2) et, dans un second temps, sur ceux énoncés dans le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR).

A travers la démarche Tendem, ce programme pourrait être associé à un support de communication autour de « fiche action » permettant d'identifier les mesures devant faire l'objet d'une attention particulière, de même que les conditions à respecter de façon à assurer la gestion environnementale et sociale ainsi que les moyens humain et matériel pour l'exécution dudit programme. Ces « fiches actions » offre un outil d'évaluation et de contrôle lors des différentes phases du projet de la Ville Nouvelle de Zenata.

Le contenu des « fiches actions » permettrait d'analyser les mesures prévues de conception, d'atténuation, les mesures correctives ainsi que les mesures pour la meilleure gestion de ces impacts.



### 3.3 LE CYCLE DU PROJET

Le projet d'aménagement de la Ville Nouvelle de Zenata ainsi que son programme de surveillance et de suivi environnemental et social s'inscrit dans une temporalité organisée et gérée par la Société d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Zenata. Le planning prévisionnel, dans lequel il s'intègre, identifie 4 phases distinctes :

- La phase de conception de projet détaillé
- La phase précédant le lancement des travaux
- La phase de réalisation des travaux
- La phase d'exploitation du projet

Pour s'adapter à ce planning et compléter les informations manquantes tout au long du projet, le Programme de Surveillance et de Suivi Environnemental et Social du projet sera **révisé annuellement**.

Il en est de même pour les fiches actions qui, tout au long du projet, seront révisées afin d'offrir une évaluation et un contrôle intégrant cette temporalité et s'adaptant au mieux au projet d'aménagement.

L'ambition de ces prescriptions environnementales est de déterminer les orientations et les objectifs environnementaux du programme d'aménagement de la Ville Nouvelle de Zenata. Nous avons ainsi souhaité accompagner la SAZ en lui apportant les bases de réflexions nécessaires à la compréhension et à la réalisation du projet.

#### Le cycle du projet de la ville nouvelle de Zenata



Figure 1 : Révision du PSSSES selon le cycle du projet de la VNZ



### 3.4 STRUCTURE DE L'ADMINISTRATION EN CHARGE DE LA VILLE

---

Le projet de ville nouvelle de Zenata, est située dans la commune d'Ain Harrouda (préfecture de Mohammedia) et dans la deuxième couronne Nord du Grand Casablanca, va accueillir 300 000 personnes à terme. Cette ville sera aménagée par la société d'aménagement Zenata qui assure la cohérence globale du projet.

La gestion de la ville sera assurée par la commune d'Ain Harrouda avec l'assistance de la SAZ.

### 3.5 POLITIQUES DES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

---

La banque Européenne d'investissement a récemment publié (février 2013) un nouveau « Manuel Environnemental et Social » qui vient compléter sa politique antérieure toujours applicable.

Le Manuel se compose de 10 normes détaillées sur le volet environnemental ainsi que social. Celles-ci sont fondées sur des principes similaires à ceux développés par la banque Mondiale.

Le PSSSES et notamment ses « fiches actions » s'appuieront donc sur les normes environnementales applicables au Maroc, ainsi que sur les normes publiées par la Banque Européenne d'Investissement.

#### Les dix normes du « Manuel environnemental et social » (Banque Européenne d'Investissement)

1. Evaluation et gestion des impacts et des risques environnementaux et sociaux
2. Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
3. Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
4. Prévention et gestion du climat
5. Patrimoine culturel (héritage)
6. Acquisition de terre et réinstallation involontaire
7. Droits et intérêts des personnes vulnérables
8. Santé publique, sécurité et sûreté des communautés
9. Condition de travail et droit des employés
10. Consultation des différents acteurs





---

## 4 PROGRAMME DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PSSSES)

---

Différentes mesures ont été identifiées lors de la mission 2 pour minimiser les impacts négatifs (mesures d'atténuation) et pour maximiser les impacts positifs (mesures de bonification). Ces mesures ont été intégrées au Programme de Surveillance et de Suivi Environnemental et Social. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

**Le calendrier de mise en œuvre** est organisé suivant un phasage identifiant :

1. La phase de conception de projet détaillé
2. La phase précédant le lancement des travaux
3. La phase de réalisation des travaux
4. La phase d'exploitation du projet

**La responsabilité institutionnelle** identifie la personne ou l'administration en charge des mesures de mitigation préconisées.

Durant la phase de conception / construction, les acteurs identifiés sont l'entreprise responsable des travaux pour l'action et la Société d'Aménagement de la ville nouvelle de Zenata (SAZ) pour le contrôle de l'action.

Durant la phase d'exploitation / entretien, les acteurs identifiés sont la SAZ ainsi que les services de la ville dédiés.

**Les coûts d'investissements**, lors de la phase de conception / construction, sont compris dans le montant alloué aux travaux. Lors de La phase d'exploitation / entretien ils seront intégrés à l'enveloppe communale allouée au service dédié de la ville.



Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
<b>PHASE DE CONSTRUCTION</b>					
<b>MILIEU PHYSIQUE ET LITTORAL</b>					
<b>Qualité de l'air</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de poussières lors des travaux, ainsi que de CO<sub>2</sub> lors du fonctionnement des véhicules et de la machinerie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter de laisser tourner inutilement les moteurs afin de réduire la perturbation du milieu par les gaz d'échappement, la fumée et la poussière.</li> <li>Recouvrir, à l'aide d'une bâche solidement fixée, les chargements granulaires transportés par les camions.</li> <li>Réparer dans les plus brefs délais les engins de chantier et les véhicules qui produisent des émissions excessives de gaz d'échappement.</li> <li>Maintenir en bon état le système antipollution des engins de chantier et des véhicules</li> </ul>	Négatif Faible	Phase de réalisation des travaux	Entrepreneur (Action)	Aucun coût spécifique
				SAZ (Prescriptions sur les cahiers de charge)	Aucun coût spécifique
<b>Sols</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Contamination des sols par déversements accidentels d'hydrocarbures ou lors de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Baliser le chantier avant le début des travaux pour orienter la circulation de la machinerie lourde et des camions.</li> </ul>	Négatif Faible	Plan d'action : Phase précédant le	Entrepreneur (Action)	Inclus dans le coût des travaux



Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
circulation des véhicules et de la machinerie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser des véhicules et de la machinerie en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites d'huile ou de carburant. Réparer dans les plus brefs délais la machinerie et les véhicules défectueux.</li> <li>Remiser la machinerie lourde dans une aire spécifique prévue à cette fin.</li> <li>Prendre toutes les précautions possibles lors du ravitaillement des véhicules et de la machinerie sur le site des travaux afin d'éviter d'éventuels déversements. Effectuer l'approvisionnement en carburant des véhicules et des équipements, ainsi que l'entretien des engins et des véhicules de chantier, à l'extérieur du site ou dans une aire réservée à cette fin.</li> <li>Prévoir des matières absorbantes pour retenir toute contamination causée par des rejets accidentels.</li> <li>Au besoin, recouvrir les tas de terre excavés afin d'éviter l'empatement des sols par les eaux de pluie.</li> <li>Procéder à une inspection visuelle et olfactive des sols excavés pour l'aménagement des parkings souterrains, et en disposer selon les règles de l'art.</li> </ul>		<p>lancement des travaux</p> <p>Autres mesures : Phase de réalisation des travaux</p>	SAZ (Prescriptions sur les cahiers de charge)+ (Contrôle visuel des installations de chantiers lors des visites de chantiers périodiques)	Aucun coût spécifique
<ul style="list-style-type: none"> <li>Génération de passifs environnementaux occasionnés par l'utilisation des carrières et des bancs d'emprunt de matériaux (hors site), ainsi que par la disposition de sols et sédiments contaminés, de même que des matériaux de démolition et d'excavation sur des sites particuliers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation des matériaux extraits des déblais pour une utilisation en remblais afin de limiter les apports externes.</li> <li>Limiter les prélèvements et les mises en tas uniquement aux endroits nécessaires, en évitant l'éparpillement. Utiliser les carrières hors site existantes qui ont été utilisées dans le cadre d'autres projets.</li> <li>Prévoir des sites distincts et dûment autorisés par les autorités locales pour la disposition des matériaux de démolition, les sols/sédiments contaminés.</li> <li>L'entrepreneur devra identifier, avec les autorités compétentes, un ou des sites propices à l'élimination des différents déchets.</li> </ul>	Négatif Moyen	Phase de réalisation des travaux	Entrepreneur (Action)	Inclus dans le coût des travaux
				SAZ (Prescriptions sur les cahiers de charge)  Les autorités (contrôle)	Aucun coût spécifique
<ul style="list-style-type: none"> <li>Minimisation des risques de pollution et rétablissement des conditions du sol par la remise en état.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nettoyer régulièrement les aires de travaux de manière à débarrasser les lieux de tout déchet ou débris provenant des travaux et de toute installation temporaire devenue inutile.</li> <li>Accumuler les déchets triés dans des conteneurs et/ou à un endroit désigné sur le site des travaux.</li> <li>Nettoyement des sites des travaux et leur remise en bon état des lieux à la fin des travaux.</li> </ul>	Positif Faible	Phase de réalisation des travaux	Entrepreneur (Action)	Inclus dans le coût des travaux
				SAZ (Prescriptions sur les cahiers de charge)+ contrôle	Aucun coût spécifique



Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
				avant de prononcer et délivrer la réception définitive des travaux à l'entreprise.	
<b>Géomorphologie côtière, sédiment et dynamique sédimentaire</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégradation du littoral en cas d'excavations importantes à proximité de la plage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La protection du littoral est effective avec la conservation du cordon dunaire dans le plan d'aménagement.</li> <li>Aucune intervention n'est réalisée dans cette zone.</li> </ul>	Négatif Faible	Phase de réalisation des travaux	SAZ (projet du plan d'aménagement)	Aucun coût spécifique
<b>Eaux superficielles, souterraines et marines</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Contamination des eaux marines à la suite d'un déversement accidentel d'hydrocarbures provenant de la machinerie.</li> <li>Contamination des eaux souterraines par infiltration et lessivage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdire tout entreposage de carburant à moins de 100 mètres de la mer.</li> <li>Équiper les aires d'entreposage des matières dangereuses avec des dispositifs permettant d'assurer une protection contre tout déversement accidentel.</li> <li>Prendre toutes les précautions possibles lors du ravitaillement des véhicules et de la machinerie sur le site des travaux afin d'éviter d'éventuels déversements. L'approvisionnement en carburant des véhicules et des équipements, ainsi que l'entretien des engins et des véhicules de chantier, seront effectués à l'extérieur du site ou dans une aire réservée à cette fin.</li> </ul>	Négatif Faible	Phase de réalisation des travaux	Entrepreneur (Action)	Inclus dans le coût des travaux
				SAZ (prescriptions dans les cahiers des charges)	Aucun coût spécifique
<b>Environnement sonore</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification du climat sonore durant les travaux en raison du fonctionnement de la machinerie et la circulation des véhicules lourds.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir l'horaire de travail de préférence entre 7h00 à 19h00 et réaliser les travaux bruyants uniquement durant cette période.</li> <li>Munir les véhicules, la machinerie et les engins de chantier (camion, chargeuse, boteur, rouleau compresseur, etc.) de silencieux et s'assurer</li> </ul>	Négatif Faible	Phase de réalisation des travaux	Entrepreneur (Action)	Aucun coût spécifique



Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>qu'ils sont performants et en bon état de fonctionnement.</li> <li>Réduire les impacts des panneaux arrière des camions à benne.</li> <li>Arrêter les moteurs des équipements électriques ou mécaniques non utilisés, incluant également les camions en attente d'un chargement.</li> </ul>			SAZ (prescriptions dans les cahiers de charge)	Aucun coût spécifique
<b>MILIEU BIOLOGIQUE</b>					
<b>Végétation terrestre</b>					
Perte minimale de la végétation sur le site	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitier la dégradation de la végétation en réduisant les aires de travail</li> <li>Faire des nouvelles plantations dans les abords des locaux de chantiers.</li> </ul>	Négatif Faible	Phase de conception de projet détaillé	SAZ	Aucun coût spécifique
			Phase de réalisation des travaux	Entrepreneur (Action)	Inclus dans le coût des travaux
				SAZ (Vérifications)	Aucun coût spécifique
<b>Faune terrestre</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>N/A</li> </ul>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Faune aviaire</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perturbation et dérangement de la faune aviaire particulièrement au niveau de la merja se trouvant à la limite ouest de Zenata avec l'augmentation de la machinerie et des mouvements sur le site.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet de plan d'aménagement prévoit une ceinture verte à l'ouest de Zenata d'une épaisseur assez importante, ce qui rend les travaux très éloignés de la merja.</li> <li>En cas de travaux à proximité, il faudrait que les ouvriers ne détériorent pas les nids rencontrés au voisinage des sites des travaux</li> </ul>	Négatif Faible	Phase de réalisation des travaux	Entrepreneur (Action)	Aucun coût spécifique
<b>Habitats</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'habitats suite aux défrichements et enlèvement de la végétation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de nouveaux espaces paysagers.</li> <li>Le projet de plan d'aménagement prévoit plus de 400 ha d'espace vert.</li> </ul>	Négatif Faible	Phase de réalisation des travaux	SAZ (projet du plan d'aménagement)	Aucun coût spécifique



Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
<b>SIBE et Zones humides</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution de la Merja</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet de plan d'aménagement prévoit une ceinture verte à l'ouest de Zenata d'une épaisseur assez importante, ce qui rend les travaux très éloignés de la Merja.</li> <li>Éviter tout dépôt ou rejet dans la Merja.</li> </ul>	Négatif Faible	Phase de réalisation des travaux	SAZ  (plan d'aménagement)	Aucun coût spécifique
				les autorités  (Contrôle)	Aucun coût spécifique
<b>MILIEU HUMAIN</b>					
<b>Habitat et organisation du cadre bâti</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligation d'expropriation et de relogement dans des conditions similaires/meilleures que celles actuelles, en raison de la modification de la vocation du site.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les discussions avec les concernés pour le relogement et la relocalisation des activités.</li> <li>Mise en place d'un CPR</li> </ul>	Négatif Moyen	Phase précédant le lancement des travaux	SAZ	Le montant de l'aide financière sera estimée lors du PAR  (Plan d'Action de Réinstallation).
<ul style="list-style-type: none"> <li>Expropriation et relogement dans des conditions différentes par rapport à celles actuelles, en raison de la modification de la vocation du site.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre des mesures identifiées dans le PAR (Plan d'Action de Réinstallation).</li> </ul>	Négatif Moyenne			
<b>Qualité de vie</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'accident pour les travailleurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informar les camionneurs de la nécessité d'emprunter uniquement les routes d'accès au chantier.</li> <li>Minimiser l'accumulation des déchets associés à la disposition des matériaux de construction ; les évacuer vers les lieux d'élimination prévus à cet effet.</li> <li>Assurer le respect des règles de sécurité.</li> </ul>	Négatif Faible	Phase de réalisation des travaux	Entrepreneur (Action)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'accident pour la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clôturer le chantier peu étendu</li> <li>Baliser les tranchées en cas de chantiers trop étendu dans l'espace.</li> <li>Mettre en place des affiches signalant l'emplacement et la délimitation du chantier. avec accès interdit au public</li> </ul>	Négatif faible	Phase précédant le lancement des travaux	SAZ et la Commune  (programme)	Aucun coût spécifique



Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un programme d'information sur le déroulement du chantier et l'horaire de travail, et assurer sa diffusion auprès de la population et des personnes qui travaillent actuellement sur le site.</li> <li>Assurer la sécurité des résidents et passants lors des travaux en appliquant des mesures appropriées (clôture, surveillant, passerelles avec garde de corps, déviations sécurisées...etc.).</li> <li>Concevoir l'horaire des activités de transport et des travaux de construction de façon à ne pas perturber la circulation routière.</li> <li>Avertir les instances concernées lors d'interruption de services et prendre les mesures appropriées pour les réduire au minimum pour les résidents du secteur touché.</li> <li>Utiliser une signalisation routière avertissant de la tenue des travaux.</li> <li>Eviter d'obstruer les accès publics et d'entraver les aires ayant un usage déterminé (accès, passages piétons, etc.) sans faire des déviations</li> </ul>			d'information)	
			Phase de réalisation des travaux	Entrepreneur (Action)	Inclus dans le coût des travaux
				SAZ (Contrôle)	Aucun coût spécifique
<b>Emploi</b>					
<u>Propriétaires fonciers résidents sans activités agricoles sur leurs propriétés</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'ils sont employés des entreprises transférables sur la ZI : risque de perte temporaire de revenus.</li> <li>S'ils sont artisans, commerçants ou exerçant une profession informelle dans la zone affectée : perte temporaire de revenus</li> </ul>	<u>Propriétaires de terrain</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Propriétaires titrés et coutumiers : Indemnisation de la terre dans le cadre de l'expropriation;</li> <li>Occupants informels (bidonvillois et occupants de maisons des domaines), zinataires et locataires : Pas de recommandation générale supplémentaire, mais traitement spécial des vulnérables à prévoir (une assistance additionnelle doit être assurée) ;</li> <li>Fermiers: vérifier que le propriétaire indemnise le fermier comme le veut la coutume marocaine et aider celui-ci à retrouver de la terre en location en dehors de la ville de Zenata.</li> <li>Pour les propriétaires il est recommandé de procurer en sus une assistance aux agriculteurs qui souhaiteraient être assistés dans leurs efforts pour retrouver des terres agricoles ;</li> </ul>	Négatif  faible	Phase précédant le lancement des travaux	SAZ	Le montant de l'aide financière sera estimée lors du PAR  (Plan d'Action de Réinstallation).
<u>Propriétaires fonciers résidents sur leurs parcelles et y exerçant des activités agricoles et/ou d'élevage</u>					



Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perte de leurs sources de revenus</li> </ul> <p><u>Propriétaires fonciers non-résidents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perte des loyers si les terres sont louées et perte de revenus si ils les exploitent</li> </ul> <p><u>Zinataires et Locataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'ils sont employés des entreprises transférables sur la ZI : risque de perte temporaire de revenus</li> <li>▪ S'ils sont artisans, commerçants ou exerçant une profession formelle ou informelle dans la zone affectée : perte temporaire ou définitive de revenus.</li> </ul> <p><u>Cabanonniers titulaires d'une concession d'occupation non-résidents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Idem zinataires</li> <li>▪ Perte de revenus locatifs pour ceux qui louent le cabanon</li> </ul> <p><u>Cabanonniers titulaires de concessions d'occupation résidents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Idem zinataires</li> </ul> <p><u>Cabanonniers locataires résidents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Idem zinataires</li> </ul> <p><u>Bidonvillois Propriétaires de leurs baraques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Idem zinataires</li> </ul> <p><u>« Résidents des domaines* »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Idem zinataires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fermiers: il conviendra de vérifier que le propriétaire indemnise suffisamment le fermier (une année de culture), et pour les fermiers qui le demandent, le projet devra les aider à retrouver des terres en fermage en dehors du territoire affecté.</li> </ul> <p><u>Cultivateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesurer et évaluer les cultures pérennes et procéder à leur indemnisation à la valeur de remplacement ou inclure cette valeur dans la compensation payée pour le foncier (valeur de la plantation en incluant les pertes de revenus durant la période nécessaire au rétablissement de la plantation jusqu'à un stade similaire à celui auquel elle a été détruite).</li> <li>▪ Ne pas entamer des travaux dans les parcelles avant la récolte des cultures</li> <li>▪ Indemnisation de toutes les surfaces au taux d'une demi-récolte de blé (correspondant à la perte de la récolte sur la nouvelle terre la première année).</li> <li>▪ Indemnisation pour la mise en valeur de la nouvelle terre sur la base d'un barème forfaitaire à l'hectare (labour profond et fertilisation de fond).</li> </ul> <p><u>Bâtiments et autre immeuble</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les bidonvillois : pas d'indemnisation des bâtiments, mais accès à un prix subventionné d'un appartement (100000 DH dont une grande partie peut être sous forme de prêt) ou d'un terrain à prix subventionné ;</li> <li>▪ Pour les zinataires ayant une indemnité d'expropriation inférieur à 250.000 Dhs: indemnisation au prix réel des bâtiments ou proposition de prise en charge aux mêmes conditions que les bidonvillois;</li> <li>▪ Pour les locataires et les résidents des domaines, aucune indemnité, mais proposition de prise en charge aux mêmes conditions que les bidonvillois ;</li> <li>▪ Pour les concessionnaires de cabanons, qui ont pour la plupart construit en dur alors que les constructions devaient être seulement en bois, indemnisation à la valeur réelle, pour les cabanonniers résidents dont l'indemnisation est inférieure à 250 000 DH, mêmes propositions de prise</li> </ul>				





Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
<p><u>Industriels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte temporaire venant du déménagement et de la réinstallation dans la ZI</li> </ul>	<p>en charge que pour les bidonvillois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les locataires à l'année de cabanons, s'il y en a, ils pourraient recevoir, selon leurs revenus, la même proposition de traitement aux mêmes conditions que les bidonvillois.</li> </ul> <p><u>Entreprises formelles et informelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les bâtiments des entreprises industrielles, quelle que soit leurs tailles, sont indemnisés à leur valeur réelle, et chacun de leurs propriétaires a accès, à un tarif subventionné par SAZ, à une parcelle viabilisée dans la zone industrielle sur laquelle il pourra reconstruire,;</li> <li>Pour les locataires de terrains ou (et) de bâtiments industriels : s'ils ne peuvent acheter un lot industriel, ils auront la possibilité de louer terres et bâtiments sur la zone industrielle à la SAZ ;</li> <li>Les bâtiments des petites activités commerciales des bidonvilles ne sont pas indemnisés, mais les PAPs qui les perdent pourront avoir accès à des magasins au rez-de-chaussée des logements sociaux moyennant un prix subventionné ou s'intégrer dans des espaces dédiés dans la zone de réinstallation à prévoir sur le projet de réinstallation ou bénéficier d'un lot avec RDC Commercial dans la zone de recasement;</li> <li>Les bâtiments des petites activités artisanales et autres (écuries, serres) hors bidonville sont indemnisés. peuvent selon l'activité de s'intégrer dans une zone de réinstallation.</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du nombre d'emplois et amélioration de la situation économique de la population recrutée localement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans la mesure du possible, inciter les entrepreneurs à embaucher la main d'œuvre locale dans les emplois créés par les travaux.</li> <li>Inciter les entrepreneurs à embaucher la main d'œuvre locale dans les emplois créés durant les travaux.</li> <li>Inciter les entrepreneurs à embaucher la main d'œuvre féminine locale dans les emplois créés durant les travaux (Base vie : cuisine, ménage, entretiens, etc.).</li> </ul>	Positif Moyen	<p>Phase précédant le lancement des travaux</p> <p>Phase de réalisation des travaux</p>	<p>SAZ</p> <p>(mesure d'incitation)</p> <p>Entrepreneur (Action)</p>	Aucun coût spécifique



Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pertes d'emploi anticipées à la suite de la relocalisation des habitants et des petites entreprises qui sont actuellement situées dans la zone du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la perte temporaire d'emplois, Les industriels sont autorisés à réaliser leurs nouvelles unités dans la zone industrielle, avant de procéder au démontage de leurs anciennes installations. Ce qui annule le risque de perte temporaire d'activité.,</li> <li>La perte définitive d'emplois ne peut pas être imputable au Projet, étant donné les dispositions de réinstallation prévues (zone industrielle, zones d'activité),</li> <li>Pour les employés des entreprises industrielles, l'inspection de travail pourrait vérifier en cas de chômage technique que les indemnités sont bien payées par les patrons à leurs employés.</li> </ul>	<p>Négatif</p> <p>Faible</p>	<p>Phase précédant le lancement des travaux</p>	<p>SAZ (contrôle)</p> <p>+</p> <p>L'inspection de travail</p> <p>(contrôle)</p>	<p>Aucun coût spécifique</p>
<b>Suppression d'accès à un foncier précédemment utilisé pour le pâturage</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de terrain pour le pâturage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activité nomade déplacée aux alentours</li> </ul>	<p>Négatif</p> <p>faible</p>	<p>Phase précédant le lancement des travaux</p>	<p>N/A</p>	<p>Aucun coût spécifique</p>
<b>Activités économiques</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la situation économique des commerçants et restaurateurs à proximité.</li> <li>Revenus additionnels pour des entreprises ou des travailleurs lors des travaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inciter les entrepreneurs à se procurer localement les biens et services ainsi que la main d'œuvre dont ils auront besoin durant les travaux.</li> </ul>	<p>Positif</p> <p>Moyen</p>	<p>Phase précédant le lancement des travaux</p> <p>Phase de réalisation des travaux</p>	<p>SAZ</p> <p>(mesure d'incitation)</p> <p>Entrepreneur (Action)</p>	<p>Aucun coût spécifique</p>



Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte temporaire éventuelle des revenus des industriels suite au déménagement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménager la zone industrielle d'accueil avant le démontage des industries qui vont être déplacées. (les travaux sont actuellement réalisés à 75 %)</li> <li>Les lots industriels d'accueil sont subventionnés</li> <li>Les industriels sont autorisés à réaliser leurs nouvelles unités dans la zone industrielle, avant de procéder au démontage de leurs anciennes installations. Ce qui annule le risque de perte temporaire d'activité.</li> </ul>	<p>Négatif</p> <p>Faible</p>	Phase précédant le lancement des travaux	SAZ	<p>Coût de la subvention des lots industriel</p> <p>+</p> <p>Coût de l'aménagement de la zone industrielle</p> <p>(130 million DH HT)</p>
<b>Patrimoine architectural archéologique et paysager</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perturbation potentielle de la zone littorale.</li> <li>Perturbation du paysage lors des travaux en raison de la présence de la machinerie, d'échafaudages, etc.</li> <li>Perturbation possible de la zone humide par proximité probable du chantier.</li> <li>Destruction d'écoles et de mosquées présentes sur le site.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Notifier sans délai à la SAZ toute découverte inattendue lors des travaux d'excavation, qu'elle soit de nature archéologique ou autre, et suivre les instructions sur la manière dont il devra en disposer.</li> <li>Restreindre les travaux aux aires spécifiquement identifiées à cette fin.</li> <li>Remplacer les écoles et mosquées de fortunes par des équipements nouveaux bien intégrés dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle ville.</li> </ul>	<p>Négatif</p> <p>Moyen</p>	Phase de réalisation des travaux	<p>Entrepreneur (Action)</p> <p>SAZ (plans d'aménagement + prescriptions dans les cahiers de charge)</p>	Aucun coût spécifique
<b>Infrastructures et réseaux</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perturbations temporaires durant les travaux.</li> <li>Sollicitation accrue et détérioration conséquente des voies de circulation.</li> <li>Sollicitation accrue des infrastructures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas faire circuler sur les chemins publics et les ouvrages d'art aucun véhicule ni matériel dont la masse totale en charge (MTC) excède les limites permises.</li> <li>Utiliser les voies dédiées pour accéder aux différents lieux de prélèvement</li> </ul>	<p>Négatif</p> <p>Faible</p>	Phase précédant le lancement des travaux	Entrepreneur (Action)	Inclus dans le coût des travaux



Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
existantes.	<p>des matériaux et d'élimination des déchets et débris.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier régulièrement l'état de la chaussée à proximité du site et procéder à son entretien, au besoin.</li> <li>Procéder au nettoyage de la chaussée pour limiter l'émission de poussières par temps sec et l'accumulation de boue par temps pluvieux.</li> <li>Informers les camionneurs de la nécessité d'emprunter uniquement les routes d'accès au chantier.</li> <li>Respecter la capacité portante des routes. Le matériel lourd peut endommager des revêtements non prévus pour ce type de véhicules.</li> <li>Ne pas laisser circuler les engins à chaînes sur les voies publiques, mais les transporter sur des porte-chare.</li> <li>Nettoyer les routes empruntées par les véhicules de transport et la machinerie afin d'y enlever toute accumulation de matériaux meubles et autres débris.</li> </ul>		Phase de réalisation des travaux	SAZ (contrôle) + Entrepreneur (action)	
<b>PHASE D'EXPLOITATION/ENTRETIEN</b>					
<b>MILIEU PHYSIQUE ET LITTORAL</b>					
<b>Qualité de l'air</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Émission accrue de polluants atmosphériques en raison de l'augmentation du nombre de véhicules fréquentant le site et les environs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Minimiser les déplacements inter quartiers (objectif du PA)</li> <li>Cadrer la circulation à l'intérieur de la ville, en évitant de créer des zones de transit à l'intérieur de la ville nouvelle;</li> <li>Opter pour les transports en commun (Objectif du PA en cohérence avec</li> </ul>	Négatif Moyen	Phase de conception de projet détaillé	SAZ	Aucun coût spécifique



Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribution à l'augmentation des gaz à effet de serre.</li> </ul>	le PDU de Casablanca);		Phase d'exploitation du projet	SAZ  (prescriptions et évaluation du système d'exploitation)  Service Transport Public Urbain	
				Exploitant du réseau Transport en Commun	
<b>Qualité des sols</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dégradation par usure, rupture ou bris accidentel des :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ postes de distribution du carburant,</li> <li>○ zones de stockage des matières dangereuses</li> <li>○ équipements électriques entraînant la fuite accidentelle de fluide diélectrique.</li> <li>○ canalisations d'assainissement</li> </ul> </li> </ul>	Contrôle régulier des installations selon la réglementation marocaine.	Négatif  Faible	Phase d'exploitation du projet	Exploitant des installations (Action)	Aucun coût spécifique
				Services compétents de l'Etat  +  Gestionnaire du réseau assainissement	



Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
<b>Géomorphologie côtière, sédiment et dynamique sédimentaire</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégradation du littoral suite à la pression humaine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La protection du littoral est effective avec la conservation du cordon dunaire dans le plan d'aménagement. Aucune intervention n'est réalisée dans cette zone.</li> </ul>	Négatif Faible	Phase d'exploitation du projet	SAZ (plan d'aménagement) + Ministère de l'équipement (Contrôle)	Aucun coût spécifique
<b>Eaux superficielles, souterraines et marines</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la qualité de l'eau des bassins de rétention en raison de la réalisation d'un réseau d'assainissement séparatif permettant l'interception et le prétraitement des eaux usées. D'une part et la canalisation des eaux pluviales ruisselant sur les différentes surfaces aménagées d'autre part.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concevoir un Plan de gestion des eaux pluviales, comportant des mesures pour la collecte, avec possibilité de récupération et réutilisation.</li> </ul>	Positif Fort	Phase de conception de projet détaillé	SAZ et gestionnaire du réseau assainissement (conception)	Aucun coût spécifique
			Phase d'exploitation du projet	Gestionnaire du réseau assainissement (action et contrôle)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Contamination des eaux marines par rejets directs des eaux usées dans la mer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concevoir un système d'assainissement séparatif au niveau de tous les ilots de la ville Zenata, et qui permettrait d'acheminer toutes les eaux usées vers l'intercepteur de la lydec qui conduira les eaux vers la station de prétraitement, puis seront déversées à 2200 mètres en mer via un émissaire marin.</li> <li>Poursuivre les Analyses et contrôles de la qualité des eaux marines à travers les stations d'observations gérées par le Ministère de l'Equipement et le Ministère de l'eau et l'environnement</li> </ul>	Négatif Faible	Phase de conception de projet détaillé	SAZ (conception et études avant-projet détaillé)	Aucun coût spécifique
			Phase d'exploitation du projet	Gestionnaire des réseaux assainissement (contrôle)	



Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
<b>Environnement sonore</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des niveaux de bruit en raison de l'augmentation du volume de véhicules et des activités se déroulant sur le site (achalandage, activités récréatives, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximiser l'utilisation de barrières végétales, notamment à l'aide d'arbres et de murs végétalisés, afin d'atténuer le bruit. La présence de végétation permet de percevoir un bruit comme étant un bruit « positif ».</li> <li>Se concerter avec les autorités de la Ville afin d'envisager l'interdiction des activités bruyantes dans les zones à proximité des hôpitaux, des écoles...</li> </ul>	Négatif Moyen	Phase de conception de projet détaillé	SAZ	Aucun coût spécifique
			Phase d'exploitation du projet	La Commune (contrôle)	
<b>Milieu biologique</b>					
<b>Végétation terrestre</b>					
Augmentation de la biodiversité du site par la plantation d'espèces arbustives et arborescentes, et de la végétation basse au niveau des espaces verts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à l'entretien des plantations.</li> </ul>	Positif Moyen	Phase d'exploitation du projet	SAZ (prescriptions et contrôle)  +  La Commune (contrôle)	Intégré à l'enveloppe communale allouée au service dédié de la ville
<b>Végétation marine</b>					
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Faune terrestre</b>					
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Faune aviaire</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la biodiversité du site par la plantation d'espèces arbustives et arborescentes indigènes (en plus des plans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à l'entretien des plantations.</li> <li>Interdiction de nourrir les oiseaux.</li> </ul>	Positif Moyen	Phase d'exploitation du	La Commune (action)	Intégré à l'enveloppe communale allouée au



Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
d'eau), ce qui aura pour effet d'attirer les oiseaux nichant dans les arbres.			projet		service dédié de la ville
<b>Habitats</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de nouveaux habitats terrestres par l'aménagement d'espaces verts et par la plantation d'arbres, propices à l'établissement d'une végétation naturelle, en plus des plans d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à l'entretien des plantations.</li> <li>Sensibiliser et responsabiliser les habitants sur l'importance de la préservation des biotopes</li> </ul>	Positif Moyen	Phase d'exploitation du projet	La Commune (action)	Intégré à l'enveloppe communale allouée au service dédié de la ville
<b>SIBE et Zones humides</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun impact : (les rejets liquides de la VNZ rejoindront le réseau de la Lydec, afin de subir un prétraitement et de rejoindre ensuite l'émissaire marin – Projet antipollution Lydec).</li> </ul>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Milieu humain</b>					
<b>Habitat et organisation du cadre bâti</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamisation du développement futur de de la Ville de Zenata, tant au niveau de l'habitat que des activités économiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des mécanismes de coordination et de planification entre tous les acteurs économiques concernés par le développement de la Ville.</li> </ul>	Positif Forte	Phase d'exploitation du projet	SAZ (contrôle) Commune Préfecture	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Changement des habitudes et du mode de vie de la population déplacée, risque de conditions de réinstallation différentes par rapport à la situation initiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place le plan d'action de réinstallation (PAR) et sa mise en œuvre.</li> </ul>	Négatif faible	Phase d'exploitation du projet	SAZ (Mise en œuvre)	
<b>Qualité de vie</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du flux de circulation des véhicules sur le site et en périphérie,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Minimiser les déplacements inter quartiers (objectif du PA)</li> <li>Cadrer la circulation à l'intérieur de la ville, en évitant de créer des zones</li> </ul>	Négatif	Phase de conception de	SAZ	Aucun coût spécifique





Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
occasionnant des nuisances, retards, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>de transit à l'intérieur de la ville nouvelle;</li> <li>Opter pour les transports en commun (Objectif du PA en cohérence avec le PDU de Casablanca);</li> </ul>	Faible	projet détaillé		
			Phase d'exploitation du projet	SAZ (prescriptions et évaluation du système d'exploitation)  Service Transport Public Urbain	Analyse 100000DH/an
				Exploitant du réseau Transport en Commun	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration significative de la qualité du cadre de vie de la population et des zones à proximité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune</li> </ul>	Positif Forte	N/A	N/A	N/A
<b>Emploi</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du nombre d'emplois et amélioration de la situation économique des femmes et hommes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier l'embauche locale et régionale.</li> <li>Prévoir un plan de formation pour les populations locales qui souhaiteraient intégrer les emplois qui seront créés par la VNZ.</li> <li>Communication sur la politique de recrutement</li> <li>Description de la préférence locale pour l'emploi et le travail au niveau des chantiers</li> <li>Programme de formation</li> <li>Localisation des bureaux d'embauche dans la ville de Zenata</li> </ul>	Positif Fort	Phase d'exploitation du projet	SAZ (prescriptions) + Commune Préfecture OFPPT Entreprises Promoteurs et développeurs	Intégré à l'enveloppe communale allouée au service dédié de la ville





Impact initial appréhendé	Mesures de mitigation préconisées	Impact résiduel	Calendrier de mise en œuvre	Responsabilité institutionnelle	Coût d'investissement (DH)
<b>Activités économiques</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de nouvelles entreprises, commerces et autres activités économiques</li> <li>Création de synergies avec les divers pôles d'activité y compris l'industrie touristique et hôtelière présente à Mohammedia et Casablanca.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des mécanismes de coordination et de planification entre tous les acteurs économiques concernés par le développement de la Ville.</li> </ul>	Positif Fort	Phase d'exploitation du projet	SAZ (contrôle)  Préfecture Mohammedia  Wilaya de Casablanca	
<b>Patrimoine architectural, archéologique et paysager</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification totale du paysage en raison de la modification de son affectation actuelle (terrains, vagues, bidonvilles, etc.) vers un cadre nouveau en relation avec la création d'une nouvelle ville et une nouvelle affectation spatiale.</li> <li>Amélioration considérable du caractère paysager du site et de ses abords immédiats.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conservation du patrimoine remarquable existant.</li> <li>Entretien du site afin d'éviter la détérioration prématurée des aménagements.</li> </ul>	Positif Fort	Phase de conception de projet détaillé	SAZ	Aucun coût spécifique
			Phase d'exploitation du projet	La Commune (contrôle)	Intégré à l'enveloppe communale allouée au service dédié de la ville
<b>Infrastructures et réseaux</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sollicitation importante des infrastructures et des réseaux existants.</li> <li>Augmentation du flux de véhicules pouvant occasionner des difficultés et des délais importants dans les déplacements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à l'entretien des voies de circulation sur une base régulière.</li> <li>Dimensionner les chaussées pour recevoir les trafics estimés par le modèle de déplacement urbain.</li> </ul>	Négatif Moyen	Phase d'exploitation du projet	La Commune (entretien)  SAZ (conception des voiries de la ville)	Intégré à l'enveloppe communale allouée au service dédié de la ville